

MAIRIE DE ROYAN
EXTRAIT
25 JUN 1964
COURRIER

Séance du 11 Juin 1964

OBJET :

REGULARISATION DE
CREDITS DE L'EXERCICE
1963

Le 11^{ème} Juin mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 4 Juin 1964.

64066

Etaients présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Pouget, Lanoue, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Flahaut, Fontanille, Etcheber Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Bouchet, Bujard, Gallant, Bétous- Lamussé -

Représentés : M. Mouchot par M. Matras

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régulariser quelques crédits tant en section ordinaire, qu'en section extraordinaire de l'exercice 1963, compte tenu des constatations au 29 février 1964 ;

VU l'avis favorable de la Commission plénière du 9 Juin 1964 ;

DECIDE

de voter les autorisations spéciales ci-après :

1. SECTION ORDINAIRE

| CHAP. | ART. | | |
|-------|------|--|--------------|
| XIV | 22 | Emploi de la Participation du gas de France et de la Compagnie des Eaux | 8.562 frs,10 |
| | | Complément couvert par la plus-value de recette correspondante Ch. II -art.3, soit au total 9.562 frs,10 (B.P. 1.000 + A.S.S. 562 frs,10) | |

./..

II - SECTION EXTRAORDINAIRE

CHAP. A.R.P.

XIXVII 8 Emploi de la taxe de péage 22.325 frs,54

Complément couvert par la plus-value de
recette correspondante Ch.VIII -art.15
(B.P. 60.000 frs + A.S. 22.325,54 ,soit au
Total : 82.325 frs,54)

XIXVII 21 Emploi du produit de la surtaxe sur le
courant électrique 5.608 frs,54

Dépense couverte par la recette
correspondante Ch.VIII -art.17
(B.P. 15.000 frs + A.S. 5.608 frs,54) soit
au total : 20.608 frs,54 }

XIXVII- 22 Travaux d'assainissement 73.130 frs

Complément couvert par les recettes
correspondantes inscrites :
Chap. XIII - art.11 : 15.130 frs
Chap. XIII - art.12 : 60.000 frs

XIXVII -36 Construction de logements préfabriqués pour
les rapatriés 248.000 frs

Dépense couverte par la subvention
correspondante -inscrite Ch. XIII -art.9
(lettre Préfecture du 24 avril 1963)

XIXVII 37 Emploi de l'emprunt pour travaux de
viabilité du " Pré-Moine " en vue de la
construction d' H.L.M. 250.000 frs

Dépense couverte par la recette équivalente
inscrite Ch. XII - article 7 -

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus.

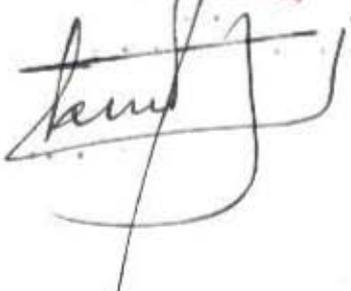
Ont signé au registre M. Les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

ROCHEFORT-MER, le 24 JUIN 1964

Le Sous-Préfet,



M. MATRAS

